

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SEANCE DU LUNDI SEIZE MAI DEUX MILLE VINGT DEUX**

Présents : Mesdames Marianne LAUZERAL et Corinne DEJEAN

Messieurs : Yoann CLAUDIN, Sébastien DARAUD, Marcel FABRIS, Roger GHIRARDO, Gilbert GUILHEM, Daniel GRYCZA, Eric SOULA, Gérard SOUVERVILLE et Gérard ROUJAS.

Absents excusés : Mesdames Christiane DANGLA, Audrey LE GALES et Alexia RON.

Procurations : Madame Alexia RON donne procuration à M. Daniel GRYCZA et Madame Audrey LE GALES donne procuration à M. Roger GHIRARDO.

Secrétaire de séance : Madame Corinne DEJEAN

*Ouverture de la séance à 20h30 qui se déroule à la Salle du Conseil Municipal.*

-----

➤ **Approbation du compte rendu de la séance ordinaire du 28 mars 2022 :**

Monsieur le Maire n'ayant pu imprimer le Compte Rendu du 28 mars 2022 à temps pour la réunion, soumettra ce compte rendu au vote des membres du Conseil Municipal lors du prochain Conseil Municipal.

➤ **Construction du local commercial :**

Le dossier avait été déposé il y a 2 ans avant la période « COVID » ; le délai de 18 mois ayant été dépassé et le prix des matériaux ayant considérablement augmenté, il a été lancé un nouvel appel d'offres.

Monsieur le Maire soumet aux membres du Conseil Municipal la liste des candidats ayant répondu par lot. Selon les résultats de l'analyse des offres faite par le Cabinet d'Architecte, il a été retenu ce qui suit :

Lot 1 : GROS OEUVRE	SARL Construit31	pour	110.576,63 € HT
Lot 2 : Enduits extérieurs	SARL Enduits Couserans	pour	7.503,50 € HT
Lot 3 : Charpente/couverture	SARL Dubarry	pour	46.832,10 € HT
Lot 4 : VRD	SAS Lefebvre	pour	45.817,46 € HT
Lot 5 : Plâtrerie/isolation	SARL Oliveira Rogel	pour	31.237,13 € HT
Lot 6 : Menuiseries	SARL Eychenne et fils	pour	36.867,00 € HT
Lot 7 : Carrelages/Faïences	SARL Créavasque	pour	23.345,63 € HT
Lot 8 : Peintures	SAS Avigi Laforêt	pour	4.708,28 € HT
Lot 9 : Electricité	EURL Mabilat	pour	15.795,81 € HT
Lot 10 : Plomberie	SARL Adecotherm	pour	21.155,57 € HT

soit un total HT de 343 839,11 € et un montant TTC de 412 606,94 €

Conformément au code des marchés publics, la mairie va envoyer un courrier aux entreprises qui n'ont pas été retenues. Elles auront 15 jours pour rejeter ou non la décision du Conseil Municipal.

Les travaux devraient débuter en septembre 2022.

Plan de financement

Architectes	}	
Véritas	}	
Contrôle Technique	}	454.626 € TTC
Coût du projet	}	

Subventions

Département	60.000 €
Région	65.000 €
DETR	35.000 €
FCTVA	75.600 €
	-----
	235.600 €
Reste	220.000 € à financer
Demande emprunt	100.000 €
	60.000 € à financer en 2022 et pareil en 2023
Prêt relais	235.000 € sur 24 mois

A l'unanimité, le Conseil Municipal prend la délibération et adopte le financement à l'unanimité des membres présents.

➤ **Urbanisation de la Route de Carbone :**

La Mairie ayant sollicité divers bureaux d'études, pour l'AMO de ce projet, Monsieur Marcel FABRIS propose de retenir le devis de la société AXE Ingénierie, pour un montant de 14 700 € HT.

Les demandes comprises dans l'étude sont :

- Enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques
- Pluvial + renforcement des conduites d'eau
- 1 ou 2 poteaux incendie
- 1 chemin piétonnier de chaque côté de la route
- 1 étude d'altimétrie
- Opération de busage d'un côté avec une couche de gravier par-dessus pour couvrir la durée des travaux

Le Conseil Municipal prend la délibération, accepte à l'unanimité des membres présents le devis de la société AXE Ingénierie et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

➤ **Adhésion au groupement de commandes SDEHG pour l'achat d'électricité pour les puissances inférieures ou égales à 36 KVA :**

La Commune de PEYSSIES possède 2 compteurs dont la puissance est supérieure ou égale à 36 KVA.

Compte tenu du niveau de puissance, la Commune se doit de mettre en concurrence le fournisseur historique pour uniquement ces 2 compteurs.

Sachant qu'en 2016, le SDEHG avait organisé un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ce type de puissance et que le contrat se termine le 31 décembre 2022, Monsieur Marcel FABRIS propose d'intégrer le groupement de commande du SDEHG.

Ainsi, dans le cadre du renouvellement de ce groupement d'achats, ce dernier prendra en compte les 2 compteurs supérieurs à 36 KVA de la commune (ancien camping et la nouvelle école).

Le Conseil Municipal prend, à l'unanimité, la délibération pour adhérer au renouvellement du groupement d'achats fin 2022.

➤ **Actualisation des statuts de la Communauté des Communes du Volvestre (CCV)**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté de Communes a modifié ses statuts et que, de ce fait, chaque commune membre se doit de délibérer.

Il donne lecture des modifications :

- ✓ 2 compétences ont été modifiées :
  - la compétence « aires d'accueil des gens du voyage » est devenue « création, aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs définis aux 1° et 3° du II de l'article 1er de la Loi 2000-614 du 5/07/2000 relative à l'accueil et l'habitat des gens du voyage »
  - la compétence « tourisme » est devenue « promotion du tourisme, dont la création d'offices du tourisme, sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée, au sens de l'article L 1111-4, avec les communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre »
- ✓ suppression de la catégorie des « compétences optionnelles »
- ✓ renumérotation en conséquence du titre des compétences supplémentaires
- ✓ actualisation du paragraphe « recettes » de l'article 7 des statuts

Après lecture par Monsieur le Maire, les membres du Conseil Municipal votent à l'unanimité l'actualisation des statuts de la CCV et prennent la délibération.

➤ **Electrification du parking de la Nouvelle Ecole :**

Monsieur le Maire annonce à l'assemblée qu'il est nécessaire d'engager les travaux d'électrification de la route qui desservira l'école ainsi que du parking.

Monsieur Marcel FABRIS informe le Conseil Municipal que le SDEHG a réalisé l'étude suivante :

- création d'un départ protégé dédié au parking de la nouvelle école au niveau du poste de transformation P13MICLOS
- réalisation d'une extension du réseau souterrain existant
- fourniture et pose de 4 ensembles simples avec ampoule LED et équipés d'un dispositif d'abaissement de 80 % de l'éclairage la nuit
- fourniture et pose d'un ensemble double pour éclairer le parking à vélos avec ampoule LED + même dispositif pour la nuit
- fourniture et pose de 7 ensembles simples avec ampoule LED + dispositif d'économie pour la nuit

Montant de l'étude :

- |  |          |
|--|----------|
| • TVA (récupérée par le SDEHG)           | 10.779 € |
| • Part SDEHG                             | 27.380 € |
| • Part restant à la charge de la commune | 30.428 € |

Total	68.587 €
-------	----------

Le conseil Municipal prend, à l'unanimité, la délibération pour accepter le devis, engager ces travaux et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

➤ **Raccordement électrique de la Nouvelle Ecole :**

Monsieur Marcel FABRIS informe le Conseil Municipal que concernant le branchement tarif jaune 102 KVA de la nouvelle école, le SDEHG a réalisé l'étude suivante :

Création d'une liaison électrique souterraine entre le coffret et le panneau de comptage

Part SDEHG	2.858,00 €
Part commune	1.819,00 €
<b>Total</b>	<b>4.677,00 €</b>

Le conseil Municipal prend, à l'unanimité, la délibération pour accepter le devis, engager ces travaux et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

➤ **Création de la Voie de la Nouvelle Ecole :**

Monsieur Gérard SOUVERVILLE présente le projet de voirie et de parking.  
Monsieur le Maire présente le devis de la Communauté de Commune. La part communale est de 197 657,44 euros. Les dossiers de demande de subventions seront déposés par la Communauté de Communes du Volvestre.

Le conseil Municipal prend, à l'unanimité, la délibération pour accepter le devis, engager ces travaux et autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce projet.

➤ **Mesure 14 du plan de relance « cantines scolaires rurales »**

Cette mesure est prolongée jusqu'au 30 juin 2022 en raison de la disponibilité de crédits d'Etat non consommés.

La commune de Peyssies faisant partie des communes éligibles identifiées par le DRAAF, Monsieur le Maire propose d'utiliser ce crédit pour demander un soutien et une aide afin d'effectuer un diagnostic de fonctionnement et d'approvisionnement des cuisines dans l'éventualité de la construction d'une cantine scolaire dans la nouvelle école.

➤ **Questions diverses :**

➤ *Nouvelle école :*

concernant la nouvelle école, il reste à commander le matériel d'entretien + le matériel pour l'ALAE + les fournitures scolaires et le mobilier pour l'école.  
Les tableaux connectés et le matériel informatique sont commandés.

➤ *Cave :*

une réunion concernant l'avenir de la Cave Coopérative est à planifier début septembre.

➤ *Fête Locale:*

la fête locale aura enfin lieu du 19 au 22 août 2022

**La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 13 juin 2022 à 19h30**

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.*

-----